



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 Février 2026 à Kergrist Moëlou- A 18h

Ouverture de la séance

La séance du Conseil communautaire est ouverte à 18h00 par **la Présidente, Sandra LE NOUVEL**

Excuses et pouvoirs

La Présidente donne lecture de la liste des absents et des pouvoirs ; ceux-ci sont précisés en tête de chacune des délibérations présentées lors de cette séance.

Désignation du secrétaire de séance

La Présidente remercie chaleureusement la commune de **Kergrist-Moëlou** et ses équipes pour l'accueil du Conseil communautaire dans une salle habituellement dédiée aux restitutions de concerts et aux activités jeunesse. Elle souligne le caractère plus académique de la séance du jour et remercie la commune pour la mise à disposition des locaux.

Gérard MUNIER est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 11 décembre 2025

Madame la Présidente rappelle que le procès-verbal du dernier Conseil communautaire, en date du **11 décembre 2025**, a été transmis aux membres.

Aucune observation ni demande de correction n'étant formulée, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

Informations préalables – ajustements à l'ordre du jour

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une Conférence des Maires s'est tenue le mardi 10 février. A cette occasion, il avait été envisagé l'ajout d'une délibération sur table relative à la répartition des excédents de fonctionnement et d'investissement des budgets d'assainissement.

Toutefois, les éléments chiffrés nécessaires n'étant pas suffisamment consolidés dans les délais impartis, notamment en raison de la complexité de l'analyse des engagements financiers, il est proposé de reporter cette délibération au conseil communautaire du 5 mars. Ce report permettra de présenter une analyse plus aboutie, accompagnée d'un tableau chiffré précisant les impacts financiers pour l'ensemble des collectivités concernées.

Madame la Présidente précise également que ce report s'inscrit dans le contexte de panne nationale des serveurs de la DGFIP, empêchant actuellement la validation des lignes de gestion.

Madame la Présidente propose par ailleurs le retrait de l'ordre du jour des projets de délibérations n° 07 / 2026 et 30 / 2026, relatifs respectivement à l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Glomel pour l'aménagement d'un tiers-lieu « Nature et culture » et à la modification de la convention de mise à disposition de matériel de collecte des déchets lors des manifestations sur le territoire communautaire. Ces projets, bien qu'examinés en commission, n'étant pas encore finalisés dans leur forme définitive, il est proposé de les reporter à un prochain Conseil communautaire.

Sommaire

AFFAIRES GENERALES

Délibération 1.2026 Débat d'orientation budgétaire 2026

Délibération 2.2026 Détermination de la contribution SDIS au titre de l'année 2026

Délibération 3.2026 Signature d'un avenant à la convention de partenariat « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » avec la Région

Délibération 4.2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Rostrenen pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Délibération 5.2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Rostrenen pour l'aménagement d'un pôle associatif solidaire et des services à la population au rez-de-jardin de la Cité Administrative

Délibération 6.2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Rostrenen pour l'aménagement d'une piste cyclable Rues des Martyrs et Marcel Sanguy

Délibération 8.2026 Engagement communautaire de co-financement des emplois associatifs locaux sur une période de 4 ans (2026 à 2030)

Délibération 9.2026 Assainissement Ligne de trésorerie

ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Délibération 10.2026 Attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat

Délibération 11.2026 Attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat

Délibération 12.2026 ROSTRENEN – PAE Kerjean 4 – Cession d'un terrain à bâtir à la Société ETA DOUAR DEN

Délibération 13.2026 ROSTRENEN – PAE Kerjean 4 – Cession d'un terrain à bâtir à la société MILOCO PRODUCTION

Délibération 14.2026 ROSTRENEN – PAE Kerjean 4 – Autorisation de signature du devis présenté par le SDE 22 pour la viabilisation TELECOM du lot n°7

TOURISME

Délibération 15.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à ADN Tourisme

Délibération 16.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Office de Tourisme Bretagne (OTB)

Délibération 17.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Côtes d'Armor Destination (CAD)

Délibération 18.2026 Reversement de la redevance – enjeux 2024 en faveur des Sociétés des Courses hippiques de Rostrenen et de Canihuel

URBANISME, HABITAT

Délibération 19.2026 Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme 2025

Délibération 20.2026 Subvention à l'ADIL des Côtes d'Armor

Délibération 21.2026 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor

Délibération 22.2026 Modalités d'attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Délibération 23.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Mellionnec

Délibération 24.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Glomel

Délibération 25.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Rostrenen

Délibération 26.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Plounévez-Quintin

Délibération 27.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Rostrenen

ENVIRONNEMENT, ENERGIES, POLITIQUE DES DECHETS, SPANC

Délibération 28.2026 Groupement de commande pour l'achat d'énergies du SDE 22 : Avenant n°2

Délibération 29.2026 Attribution d'avances de subvention au titre de l'exercice 2026 dans le cadre de conventions partenariales pluriannuelles

Délibération 31.2026 Convention pour la réalisation de 2 plateformes en enrobés sur la commune de Bon-Repos-sur-Blavet.

Délibération 32.2026 Convention pour la réalisation d'une plateforme en enrobés sur la commune de Trébrivan

Délibération 33.2026 Convention pour la réalisation de plateformes bétonnées sur la commune de Plounévez-Quintin

Délibération 34.2026 Adhésion Réseau Haies France et Réseau Haie Bretagne

Délibération 35.2026 Subvention des travaux de création de haies Breizh Bocage 2025-2026

Délibération 36.2026 Mise en œuvre du plan d'actions en faveur des continuités écologiques : actions de préservation et de restauration des milieux naturels dans la continuité de l'Atlas de la Biodiversité intercommunal

Informations sur les Décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le conseil communautaire (séance du 27 juillet 2020)

POINTS DIVERS.

AFFAIRES GENERALES

Délibération 1.2026 Débat d'orientation budgétaire 2026

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Délibération 1.2026 Débat d'orientation budgétaire 2026

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu la circulaire ministérielle n°NOR/INT/B/93/020052 du 29 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Ce rapport est structuré autour :

- du contexte économique international et national,
- de la situation des finances publiques et de la loi de finances 2026,
- puis de l'analyse spécifique de la situation financière de la Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB).

Contexte économique et finances publiques

La Présidente souligne une croissance économique nationale légèrement meilleure qu'anticipée, mais restant faible.

Cette situation se traduit notamment par :

- une hausse du chômage,
- une faible consommation des ménages, impactant négativement l'économie et les recettes fiscales (notamment la TVA).

Elle rappelle les difficultés rencontrées par l'État pour réduire le déficit public, dans un contexte d'absence de majorité parlementaire. Le déficit, initialement projeté à 4,7 % du PIB, s'établirait finalement autour de 5 %, éloignant l'objectif de retour à 3 % à l'horizon 2027.

Loi de finances 2026 et impact sur les collectivités

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement, mais dans une moindre mesure que prévu initialement.

Parmi les points notables :

- la réduction du prélèvement dit « DILICO », ramené à environ 740 M€, avec exonération totale des communes ;
- une participation proportionnellement plus importante des intercommunalités à fiscalité propre ;
- la baisse des compensations fiscales, notamment liées aux bases industrielles, résultant d'un recentrage des engagements de l'État.

Concernant la DGF, l'enveloppe globale est stable, mais des ajustements internes entraînent des hausses de certaines dotations (solidarité rurale) compensées par des baisses d'autres composantes (dotation forfaitaire).

Situation financière et fiscale de la CCKB

L'analyse comparative met en évidence :

- des bases fiscales inférieures à la moyenne départementale,
- une pression fiscale globalement plus élevée, traduisant un effort fiscal supérieur à la moyenne nationale,
- un niveau de dotations favorable au regard des critères sociaux du territoire (revenus imposables plus faibles).

Le coefficient d'intégration fiscale relativement élevé constitue un élément favorable au calcul des dotations.

Résultats financiers et analyse de gestion

Pour l'exercice 2025 :

- le budget principal présente un **excédent significatif**,
- plusieurs budgets annexes demeurent déficitaires, ce qui pèse sur le résultat global et constitue un enjeu à moyen terme, notamment pour les opérations d'aménagement.

Les indicateurs de gestion montrent :

- une amélioration des marges de manœuvre en 2025, liée notamment à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- une capacité d'autofinancement nette proche de 600 000 € ;
- un niveau d'endettement maîtrisé.

Toutefois, la hausse tendancielle des charges de fonctionnement (personnel, contributions, fluides) appelle à la vigilance.

Prospective financière

Un scénario prospectif à six ans a été présenté, fondé sur des hypothèses prudentes de maîtrise des charges et d'évolution modérée des recettes.

Ce scénario met en évidence :

- une dégradation progressive de la capacité d'autofinancement, liée à une évolution des charges plus rapide que celle des produits ;
- une capacité d'autofinancement nette qui pourrait être ramenée à environ 120 000 € à l'horizon 2031.

L'enjeu principal n'est pas l'endettement, mais bien la capacité d'autofinancement, conditionnant les possibilités d'investissement futures.

Conclusion

Monsieur Grégoire souligne la nécessité, dans un contexte financier incertain, d'agir prioritairement sur la **maîtrise des dépenses**, tout en interrogeant la valorisation du patrimoine communautaire et la soutenabilité des politiques engagées.

Il conclut son intervention en se tenant à la disposition des élus pour répondre à leurs questions.

Débat sur les orientations générales du budget pour l'année 2026, ci-dessous :

La Présidente, Sandra LE NOUVEL, Présidente souligne plusieurs **enjeux stratégiques majeurs** pour les prochaines années :

- la nécessité d'une **véritable stratégie de gestion et de valorisation du patrimoine communautaire**, incluant la question du foncier économique et des choix de cession ou de conservation ;
- la situation des **budgets annexes**, en particulier :
 - les budgets liés aux zones d'activités, dont la valorisation a progressé depuis le début du mandat mais appelle encore des arbitrages à moyen terme ;
 - le **budget annexe de l'assainissement**, qui devra être équilibré dès la première année suivant le transfert de compétence, par des leviers financiers, tarifaires ou patrimoniaux ;
 - le budget de l'**abattoir**, entrant dans la première année du renouvellement de la DSP, permettant une analyse prospective de l'équipement.

Elle précise que ces sujets ne constituent pas une urgence immédiate, mais nécessitent une **réflexion stratégique collective**, à conduire dans la durée.

Georges Galardon interroge sur l'impact comptable d'une revalorisation du patrimoine communautaire.

La Présidente rappelle que les budgets de zones d'activités retracent une valeur théorique fondée sur les coûts de production (acquisitions et aménagements). Les déficits constatés résultent parfois de cessions à des valeurs inférieures, la réalité financière des opérations n'apparaissant qu'à la clôture définitive des zones. Il souligne l'intérêt d'anticiper ces résultats afin de mieux répartir les impacts financiers.

Elle évoque la **politique foncière économique** de la collectivité, marquée par des choix volontaristes d'accès au foncier à des tarifs modérés. Elle souligne les limites de cette stratégie dans un contexte de pression foncière accrue et les risques de spéculation, appelant à une réflexion approfondie sur les modes de gestion du foncier économique.

Alain Guéguen exprime des réserves sur la contribution accrue des collectivités au redressement des finances publiques nationales. Il regrette les inégalités de traitement entre territoires, notamment au détriment des territoires ruraux et des communautés de communes, et rappelle que les dépenses engagées par la collectivité répondent à des besoins réels du territoire.

Pierre-Yves Daniel souligne les contraintes fortes pesant sur un territoire rural, rappelant l'absence de « recettes miracles » et les limites d'un recours accru à la fiscalité.

La Présidente rappelle que plusieurs **leviers progressifs**, tant du côté des dépenses que des recettes, peuvent être mobilisés :

- optimisation du financement du service déchets, notamment via la redevance spéciale et une meilleure contribution des usagers professionnels ;
- ajustement de certaines taxes affectées (taxe de séjour, versements liés aux compétences transférées) ;
- mobilisation de recettes complémentaires, même modestes individuellement, mais cumulativement significatives.

Elle insiste sur l'importance d'une approche graduée et équilibrée, sans solution unique.

Elle souligne :

- la progression contrainte des charges obligatoires, notamment de personnel et de contributions extérieures ;
- l'intérêt de certaines **dynamiques locales innovantes**, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, qui génèrent des recettes nouvelles pour la collectivité ;
- la nécessité d'activer progressivement l'ensemble des leviers disponibles avant d'envisager toute remise en cause plus structurelle de l'organisation territoriale.

Elle rappelle enfin que, malgré les contraintes, la trajectoire financière actuelle laisse le temps d'organiser les ajustements nécessaires de manière concertée.

Le Conseil communautaire **prend acte** de la tenue du Débat sur les orientations budgétaires 2026 de la CCKB sur la base de la communication du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026, précisant :

1. **Le contexte économique international et national**
2. **La situation des finances publiques et la Loi de Finances 2026**
3. **Les comptes prévisionnels 2025 de la CCKB**
4. **Une prospective financière de la CCKB 2026-2030**

La Présidente indique que ces orientations devront se traduire dans le cadre du vote des budgets 2026 en mars prochain.

Délibération 2.2026 Détermination de la contribution SDIS au titre de l'année 2026

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle, qu'en 2016, 24 des 25 communes adhérentes à la CCKB, soit 22 des 23 communes actuelles, avaient accepté de transférer à la CCKB le financement de leur contingent SDIS, dans l'objectif final d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes et, in fine, d'atténuer les effets de la baisse de la dotation d'intercommunalité.

En 2017, les services préfectoraux ont estimé qu'il s'agissait, là, d'une nouvelle compétence statutaire qui devait être étendue à l'ensemble du territoire, dès lors qu'une majorité qualifiée de communes en avaient validé le principe.

Depuis 2018, c'est, donc, les 23 communes qui sont concernées par le sujet et en 2025, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier, chaque Commune participe pour grande partie à ce financement via les attributions de compensation.

Afin de permettre l'acquittement du contingent SDIS 2026, il s'agit de valider la somme totale soit **647 479,40 €** (en détail : 662 865,85 € - 15 386,45 € avec la valorisation du volontariat).

La Présidente propose au conseil de valider cette contribution au SDIS pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser, en 2026, au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor une contribution de 647 479,40 € au titre des contingents incendie, répartie en 4 versements trimestriels.

Délibération 3.2026 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » avec la Région – Clause de revoyure

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
 Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
 Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
 Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
 Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle que le Conseil Régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et Bretons, dans tous les territoires et participer ainsi aux nécessaires transitions. Le Conseil Régional a ainsi concrétisé cette politique au sein du dispositif intitulé « Bien vivre partout en Bretagne ».

Dans le cadre de sa déclinaison pour les années 2023 à 2025, le Conseil Régional et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ont formalisé un accord de répartition de l'enveloppe au printemps 2024, approuvé par délibération n° 64.2024 du 23 mai 2024 du Conseil Communautaire.

Afin d'ajuster l'enveloppe à l'évolution des projets et d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles, il est aujourd'hui nécessaire de présenter un avenant à la convention signée en 2024.

Synthèse de la Convention initiale « Bien vivre partout en Bretagne 2023 – 2025 » du territoire :

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh bénéficie d'une enveloppe maximale de **1 384 212 €** répartie de la manière suivante :

Axes	Nombre de projets	Montant proposé	Part de la dotation *
Transition	5	356 612 €	26 %
Habitat	3	371 600 €	27 %
Services de proximité	3	628 000 €	45 %
Projets à rayonnement	1	28 000 €	2 %
TOTAL	12	1 384 212€	100%

Suivi de la convention :

Depuis le 28 janvier 2025, date de la signature de la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » :

- **6 projets** ont fait l'objet d'un dépôt du dossier à la Région (dont 5 projets votés en commission permanente régionale et 1 dossier en cours d'instruction par les services de la Région),
- **5 projets** n'ont pas fait l'objet d'un dépôt du dossier. Cependant, il n'y a pas de difficultés particulières recensées sur ces opérations.
- **1 projet** a fait l'objet d'échanges lors de la revoyure,

Le montant de crédits libérés et pouvant être redéployés est ainsi de :

Tableau 1 : Synthèse des montants à redéployer

Objet/projet	Montant à redéployer	Commentaires
Evolutions sur les projets inscrits sur la convention :		
Maël- Carhaix – Construction d'une maison pluriprofessionnelle de santé	<u>113 360€</u>	La commune a revu son projet, elle abandonne le projet de création / construction, pour une restructuration et extension de la maison médicale existante Montant du projet 933 200€ et sollicitation BVPB 186 640€
Mobilisation des reliquats des subventions votées en commission permanente :		
Rostrenen – Création d'une maison pluriprofessionnelle de santé	<u>24 200€</u>	Projet en sous réalisation
<u>TOTAL :</u>	<u>137 560€</u>	

En conséquence, 137 560€ peuvent à nouveau être mobilisés sur la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 ».

Proposition de redéploiement des crédits vers les projets suivants ayant fait l'objet d'un examen favorable des services de la Région :

Porteur de projet	Projet	Dépenses éligibles	Montant de l'aide sollicitée	Commentaire
Communauté de communes du Kreiz Breizh	Travaux de modernisation et d'extension des gradins du site de l'Abbaye de Bon Repos pour l'organisation de spectacles, concerts	537 000 €	100 000 € (18.62%)	Projet s'inscrivant sur l'axe à rayonnement. L'EPCI structure le territoire en y déployant et soutenant des équipements dédiés aux loisirs, à la culture et au sport.
Peumerit-Quintin	Rénovation de 3 logements à vocation sociale	370 520 €	56 000 € (15%)	Ce projet était initialement prévu lors de la négociation. L'APD et le permis de construire sont prévus pour fin février
	<u>TOTAL :</u>		<u>156 000 €</u>	

Guillaume Robic remercie les porteurs de projets pour leur réactivité, soulignant le choix pertinent de redéployer les crédits initialement affectés à des projets en difficulté vers des actions opérationnelles, évitant ainsi la perte des financements.

A ce titre, 137 000 € ont pu être réaffectés à de nouveaux projets, notamment ceux ayant un rayonnement territorial au-delà du périmètre de la communauté de communes.

Il rappelle que le programme soutient prioritairement :

- l'habitat,
- les services à la population,

- les projets portés par les associations,
- ainsi que la rénovation de 233 logements à vocation sociale, axe fort du dispositif, y compris pour des collectivités ne disposant pas directement de la compétence habitat.

Guillaume Robic souligne par ailleurs que ce fonds, piloté par la Région Bretagne, a fait l'objet d'arbitrages ayant conduit à des écarts importants de dotations entre territoires, au profit des territoires ruraux.

Il insiste néanmoins sur l'importance pour les collectivités de rester proactives dans l'élaboration et le dépôt des projets, afin de continuer à bénéficier pleinement de ce type de dispositifs régionaux.

Il conclut en réaffirmant l'intérêt stratégique de cet engagement pour le territoire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver l'avenant à la convention présentée en annexe à la délibération,
- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 entre la Région et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh,
- D'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération 4.2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements
de la commune de Rostrenen pour la création d'une Maison de Santé
Pluriprofessionnelle**

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu la demande de fonds de concours déposée par la Commune de Rostrenen en date du 30 mai 2025 relative au projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle ayant fait l'objet d'un agrément de l'Agence Régionale de Santé,

Vu l'adoption du nouveau règlement des fonds de concours le 3 juillet 2025,

Considérant que ce dossier correspond au règlement des fonds de concours dans la rubrique Création d'équipements ou de nouveaux services à la population : « Maison de santé avec projet arrêté par l'Agence Régionale de Santé »,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
<i>Détail des principaux postes de dépenses</i>		<i>Détails des principaux postes de recettes</i>		
		<u>Subventions:</u>		
Honoraires et autres études	170 000 €	Etat - DETR	201 907 €	14,42 %
Travaux	1 197 000 €	Région – Bien Vivre Partout en Bretagne	300 000 €	21,43 %
Mobilier	33 000	Département – Contrat de territoire		
		Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	150 000 €	10,71 %
		Fonds européens (précisez)		
		Autres : Etat - Fonds Vert	100 000 €	7,14 %
		Commune (min. 20%)	648 093 €	46,30 %
Total des Dépenses	1 400 000 €	Total des Recettes	1 400 000 €	100 %

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un montant de fonds de concours de 150 000 €, pour le financement au projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle par la Commune.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de **150 000 €** pour le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Commune de Rostrenen.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'attribution du fonds de concours précité avec le Maire de Rostrenen.

Délibération 5.2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Rostrenen pour l'aménagement d'un pôle associatif solidaire et des services à la population au rez-de-jardin de la Cité Administrative

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu la demande de fonds de concours déposée par la Commune de Rostrenen en date du 30 mai 2025 relative au projet de Création d'un Espace des Solidarités,

Vu l'adoption du nouveau règlement des fonds de concours le 3 juillet 2025,

Considérant que ce dossier correspond au règlement des fonds de concours dans la rubrique Création d'équipements ou de nouveaux services à la population : « Locaux associatifs à dimension intercommunale avec conventionnement annuel d'occupation »,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
<i>Détail des principaux postes de dépenses</i>		<i>Détails des principaux postes de recettes</i>		
		<u>Subventions:</u>		
Honoraires et autres études	184 286 €	Etat - DSIL	120 000 €	17,91 %
Travaux	485 714 €	Région – Bien Vivre Partout en Bretagne	28 000 €	4,18 %
		Département – Contrat de territoire	255 149 €	38,08 %
		Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	100 000 €	14,93 %
		Fonds européens (précisez)		
		Autres :		
		Commune (min. 20%)	166 851 €	24,90 %
Total des Dépenses	670 000 €	Total des Recettes	670 000 €	100 %

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un montant de fonds de concours de 100 000 €, pour le financement au projet de création d'un espace des solidarités par la Commune.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de **100 000 €** pour le projet de création d'un Espace des Solidarités de la Commune de Rostrenen.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'attribution du fonds de concours précité avec le Maire de Rostrenen.

Délibération 6.2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Rostrenen pour l'aménagement d'une piste cyclable Rues des Martyrs et Marcel Sanguy

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu la demande de fonds de concours déposée par la Commune de Rostrenen en date du 30 mai 2025 relative au projet de Création d'une piste cyclable rues des Martyrs et Marcel Sanguy dans le cadre de la requalification de ces rues,

Vu l'adoption du nouveau règlement des fonds de concours le 3 juillet 2025,

Considérant que ce dossier correspond au règlement des fonds de concours dans la rubrique Mobilités : « Financement des pistes cyclables selon les préconisations du schéma directeur des pistes cyclables arrêté par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh »,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
<i>Détail des principaux postes de dépenses</i>		<i>Détails des principaux postes de recettes</i>		
		<u>Subventions:</u>		
		Etat - DETR	68 445 €	17,43 %
Travaux	392 797 €	Région – Bien Vivre Partout en Bretagne		
		Département – Contrat de territoire		
		Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	75 000 €	19,09 %
		Fonds européens (précisez)		
		Autres : Fonds mobilités active	132 000 €	33,60 %
		Commune (min. 20%)	117 352 €	29,88 %
Total des Dépenses	392 797 €	Total des Recettes	392 797 €	100 %

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un montant de fonds de concours de 75 000 €, pour le financement au projet de création d'une piste cyclable rues des Martyrs et Marcel Sanguy dans le cadre de la requalification de ces rues par la Commune.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de **75 000 €** pour le projet de création d'une piste cyclable rues des Martyrs et Marcel Sanguy dans le cadre de la requalification de ces rues de la Commune de Rostrenen.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'attribution du fonds de concours précité avec le Maire de Rostrenen.

Délibération 8.2026 Engagement communautaire de co-financement des emplois associatifs locaux sur une période de 4 ans (2026 à 2030)

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente expose que le Département, en Commission Permanente, a voté une nouvelle autorisation d'engagement pluriannuelle pour les emplois associatifs locaux réaffirmant ainsi sa volonté de faire perdurer le dispositif d'aide aux emplois associatifs locaux.

La CCKB, lors du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, s'était engagée à contribuer, sur une période de 4 ans, au co-financement tripartite des emplois associatifs locaux au côté du Département et des associations locales concernées.

A ce jour, il s'agit de renouveler cet engagement pour une période de 4 ans de 2026 à 2030, selon les conditions suivantes :

- Chaque financeur est en droit de dénoncer cet engagement, tous les ans, à l'occasion de l'établissement de son budget,
- Le co-financement communautaire s'applique suite à l'accord de la CCKB sur le contenu des fiches de postes concernées et sous réserve de la participation du

Département.

Nom de l'association	Nombre d'emplois aidés dans le cadre des conventions conclues avec la CCKB et le Département	Montant de l'aide attribuée	Dates de couverture de la convention
CICINDELE	2	20 000 €	01/01/26 → 31/12/29
MUSEE ECOLE BOTHOA	0.5 X 2 à parité avec la commune de Saint Nicolas du Pélem La CCKB et la commune sont ici cosignataires de la convention tripartite	10 000 €	01/06/26 → 31/05/30
AMV	1	10 000 €	01/03/26 → 28/02/30
FAMILLES RURALES	1	10 000 €	01/03/26 → 28/02/30
AIKB	1	10 000 €	01/05/26 → 30/04/30
RACINES D'ARGOAT	1	10 000 €	01/04/26 → 31/03/30
TOTAL	8 postes	70 000 €	

Par ailleurs, la CCKB a établi un partenariat avec la commune de Rostrenen pour l'emploi associatif local de la Fiselerie. La commune, en tant que signataire de la convention tripartite avec le Département, participe au coût du poste en versant à l'association une aide annuelle plafonnée à 8 000 € et se voit soulagée par une contribution de la CCKB à hauteur de 4 000 €.

La Présidente propose de réaffirmer le principe d'un co-financement tripartite des emplois associatifs locaux pour une nouvelle période de 4 ans de 2026 à 2030, selon les conditions précitées, et de l'autoriser à signer les conventions s'y afférant.

Le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Réaffirme sa volonté de contribuer au co-financement des emplois associatifs locaux avec le Département des Côtes d'Armor pour une nouvelle période de 4 ans de 2026 à 2030, selon les conditions précitées.
- Autorise la Présidente à signer toutes les conventions s'y afférant.

Délibération 9.2026 Assainissement Ligne de trésorerie

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Présidente rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh à compter du 1^{er} janvier 2026 et dans l'attente de la consolidation de tous les comptes des communes membres avec la CCKB

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

La Présidente expose au conseil communautaire la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie de 1 000 000 euros pour le fonctionnement du Service Assainissement Collectif, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh intervenu à compter du 1^{er} janvier 2026, dans l'attente de la consolidation de tous les comptes des communes membres avec la CCKB.

Après avoir exposé les caractéristiques de la ligne de Trésorerie, elle propose d'adopter la proposition de la CRCAM Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Le conseil communautaire :

Après en avoir délibéré, à 34 (trente-quatre) voix pour et 1 (une) abstention

Décide :

- de contracter pour le financement de ses besoins de trésorerie auprès de la CRCAM – Crédit Agricole des Côtes d'Armor, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant de 1 000 000 euros dans les conditions indiquées :

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat d'effectuer des demandes de versements de fonds (« tirage ») et de remboursements exclusivement par le canal Internet ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau Internet.

Chaque remboursement effectué dans les conditions prévues au contrat reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur. Les conditions de ligne de trésorerie que la Communauté de communes décide de contracter auprès de la CRCAM des Côtes d'Armor sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 12 mois, intérêts trimestriels
 - Taux variable Euribor 3 mois moyenné : valeur mois de janvier 2026, 2,029 %
- Marge : 0,80%
- Commission d'engagement : 0,15 %, soit 1 500 €
- Commission de non-utilisation : 0%

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

- Autorise la Présidente à signer au nom de la communauté de communes le contrat de ligne de trésorerie avec la CRCAM Crédit Agricole des Côtes d'Armor,
- Autorise la Présidente ou son représentant à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat pour le service Assainissement collectif.

ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Délibération 10.2026 Attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
 Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
 Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
 Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
 Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle que la CCKB porte des dispositifs d'aides destinées notamment aux entreprises industrielles, aux exploitations agricoles, aux artisans, aux commerçants, aux activités de services et aux professions libérales qui s'appliquent sur le territoire communautaire suite à diverses délibérations votées par le Conseil Communautaire.

Aujourd'hui, est soumis au Conseil Communautaire le dossier suivant :

- **PASS Commerce et Artisanat : Investissements immobiliers et matériels – Glomel**

Monsieur Thomas PRODHOMME est gérant de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée « *CHEZ ANTOINETTE* » créée en juillet 2025, située à Glomel, et exploite le restaurant éponyme ouvert début février 2026.

Dans le cadre de la création de l'activité, M. PRODHOMME souhaite réaliser des investissements immobiliers et matériels (enseigne, mobilier et matériel de cuisine).

Dans ce cadre, M. PRODHOMME a sollicité la CCKB par demande en ligne en date du 28 mai 2025 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 31 052,92 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 7 500 € (soit 30% des investissements éligibles HT plafonnés à 25 000 € HT), dont 50% financée par la Région Bretagne.

La Présidente informe que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor a émis un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 7 500 € à Monsieur Thomas PRODHOMME, gérant de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée « *CHEZ ANTOINETTE* » située à Glomel, pour des investissements immobiliers et matériels, au titre du PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Monsieur Thomas PRODHOMME la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention.

Délibération 11.2026 Attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle que la CCKB porte des dispositifs d'aides destinées notamment aux entreprises industrielles, aux exploitations agricoles, aux artisans, aux commerçants, aux activités de services et aux professions libérales qui s'appliquent sur le territoire communautaire suite à diverses délibérations votées par le Conseil Communautaire.

Aujourd'hui, est soumis au Conseil Communautaire le dossier suivant :

- **PASS Commerce et Artisanat : Investissements immobiliers et matériels – Saint-Nicolas-du-Pélem**

Monsieur Jacky LE GOFF est gérant de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée « *CARROSSERIE DU PELEM* » créée en 1969, située à Saint-Nicolas-du-Pélem. La société est spécialisée dans les travaux de carrosserie de véhicules légers.

Dans le cadre du développement de l'activité, M. LE GOFF souhaite réaliser des investissements immobiliers et matériels (ponts de levage et maçonnerie, portail automatisé). Ces investissements doivent permettre d'améliorer la productivité de l'activité et limiter les risques professionnels (aménagement et équipements ergonomiques)

Dans ce cadre, M. LE GOFF a sollicité la CCKB par demande en ligne en date du 14 novembre 2025 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 26 040,69 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 7 500 € (soit 30% des investissements éligibles HT plafonnés à 25 000 € HT), dont 50% financée par la Région Bretagne.

La Présidente informe que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a émis un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 7 500 € à Monsieur Jacky LE GOFF, gérant de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée « *CARROSSERIE DU PELEM* » située à Saint-Nicolas-du-Pélem, pour des investissements immobiliers et matériels, au titre du PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Monsieur Jacky LE GOFF la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention.

Délibération 12.2026 ROSTRENEN – PAE Kerjean 4 – Cession d’un terrain à bâtir à la Société DOUAR DEN

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc’h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
 Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
 Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
 Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
 Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB est propriétaire et gestionnaire du parc d’activités économiques de Kerjean à Rostrenen. Par arrêté municipal en date du 13 mars 2020, la CCKB a été autorisée à aménager une extension dudit part d’activités, dénommée « Kerjean 4 » sur une surface de 114 488m² en 8 lots à bâtir. Elle rappelle également que, par arrêtés municipaux en date des 1^{er} et 19 juillet 2022, un permis d’aménager modificatif a été autorisé afin, notamment, de modifier les périmètres et surfaces des lots n°6 et 7.

La Présidente informe le Conseil Communauté que la société à responsabilité limitée dénommée « *ETA DOUAR DEN* », dont le siège est situé ZA Le Ruellou à Saint-Nicolas-du-Pélem, représentée par Monsieur Fabrice TREHOREL, a sollicité par courrier en date du 22 mai 2024 l’acquisition du lot n°6 d’une surface de 3 032m² cadastré section YH numéro 219.

La SARL ETA DOUAR DEN, créée en juin 2019, est spécialisée dans le soutien aux cultures des exploitations productrices de légumes commercialisés via la SCIC DOUAR DEN. Elle

emploi 2 salariés en CDI et jusqu'à 6 salariés saisonniers supplémentaires lors des pics d'activités.

La SARL ETA DOUAR DEN souhaite construire sur le lot n°6 un local d'activités d'une surface d'environ 610m² comprenant un espace atelier pour le stockage et l'entretien des matériels ainsi que des locaux sociaux (bureau, cafétéria, vestiaires et sanitaires).

La vente du lot n°6 du parc d'activités économiques de Kerjean 4 à Rostrenen, cadastré section YH numéro 219, d'une surface de 3 032m², au profit de la SARL ETA DOUAR DEN, représentée par M. Fabrice TREHOREL, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, s'effectuera au prix de 12 € HT le m², soit une recette estimée de 36 384 € HT, à laquelle s'ajouteront le montant de la TVA et les éventuels droits de mutation, conformément à la lettre valant avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 11 février 2026 et à la marge d'appréciation prévue.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à cette opération.

Jérôme LEJART précise que ce projet, qui s'implante sur le parc d'activités économiques de Kerjean prévoit la construction d'un bâtiment d'environ 600 m², comprenant :

- des locaux techniques,
- une cafétéria,
- des vestiaires et sanitaires,
- un espace dédié à l'entretien du matériel.

Il indique que la commission compétente a émis un **avis favorable** à cette cession.

Des précisions sont apportées quant à l'activité, qui ne constitue pas une concurrence directe avec le site existant à Saint-Nicolas du Pélem et correspond à un projet d'investissement nouveau sur le territoire.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- De céder au profit de la SARL ETA DOUAR DEN, représentée par M. Fabrice TREHOREL, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, le lot n°6 du parc d'activités économiques de Kerjean 4 à Rostrenen, cadastré section YH numéro 219, d'une surface de 3 032m², au prix de 12 € HT le m², soit une recette estimée à 36 384 € HT, à laquelle s'ajouteront le montant de la TVA et les éventuels droits de mutation, conformément à la lettre valant avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 11 février 2026 et à la marge d'appréciation prévue.
- De confier la rédaction de l'avant-contrat et de l'acte de vente correspondant à l'Office Notarial du Centre Bretagne, Maîtres Valérie HERY et Audrey TONINI, notaires à Rostrenen, désigné notaire de la CCKB dans cette opération, l'acquéreur sus-indiqué demeurant libre d'associer à cette étude le notaire de son choix, les honoraires étant intégralement à sa charge ;
- D'autoriser la Présidente à signer l'acte définitif et tout acte ou document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération 13.2026 ROSTRENEN – PAE Kerjean 4 – Cession d'un terrain à bâtir à la société MILOCO PRODUCTION

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
 Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
 Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
 Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
 Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB est propriétaire et gestionnaire du parc d'activités économiques de Kerjean à Rostrenen. Par arrêté municipal en date du 13 mars 2020, la CCKB a été autorisée à aménager une extension dudit part d'activités, dénommée « Kerjean 4 » sur une surface de 114 488m² en 8 lots à bâtir.

Elle rappelle également que, par délibération en date du 18 septembre 2025, elle a été autorisée à déposer auprès de la mairie de Rostrenen une demande de permis d'aménager comprenant notamment la modification des périmètres et surfaces des lots n°1 et 2 afin de les adapter aux besoins des porteurs de projet ayant sollicité la réservation desdits lots.

La Présidente informe le Conseil Communauté que la société à responsabilité limitée dénommée « MILOCO GROUP », dont le siège est situé au lieudit Saint-Michel à Glomel, représentée par Messieurs Alexandre et Antoine COATMELLEC, a sollicité par courrier en date du 9 avril 2024 l'acquisition du lot n°1 du parc d'activités économiques de Kerjean à 4 à Rostrenen, constitué des parcelles cadastrées section BB numéro 265 et YH numéro 225.

La SARL MILOCO GROUP a été créée en décembre 2011 et poursuit une activité créée en 1986 au lieudit Saint-Michel à Glomel. La société, avec la SAS MILOCO PRODUCTION dont elle est gérante, est spécialisée dans la fabrication de remorques industrielles et aéronautique. Elle emploie une cinquantaine de salariés sur 3 sites (Glomel, Loudéac et Paris), la majorité des effectifs exerçant sur le site historique de Saint-Michel.

Après échanges avec les services et élus de la CCKB, Messieurs COATMELLEC ont sollicité l'acquisition d'une surface plus conséquente que le seul lot n°1, nécessitant une division cadastrale du lot n°2 cadastré section YH numéro 216, celle-ci nécessitant l'autorisation d'un permis d'aménager modificatif tel qu'évoqué ci-dessus.

Le projet d'acquisition porte *in fine* sur une surface d'environ 15 930m², qui sera confirmée par une opération de bornage à venir.

La SARL MILOCO GROUP souhaite y construire, en deux phases, deux locaux d'activités :

- Un premier local d'une surface totale d'environ 1 600m² comprenant un atelier d'environ 1260m² et un magasin de pièces avec locaux sociaux d'environ 340m² ;
- Un second local, attenant au 1^{er}, d'une surface d'environ 1 250m² permettant de doubler la surface d'atelier.

Une troisième construction, d'environ 500m², pourrait être également envisagée à plus long terme, selon le développement des activités et des produits.

Ce projet sur le parc d'activités économiques de Kerjean 4 permettra d'accueillir la production de remorques aéroportuaires, le site historique de Glomel se spécialisant sur la production de remorques industrielles.

La vente des parcelles cadastrées section BB numéro 265 et YH numéros 216p et 225 au profit de la SARL MILOCO GROUP, représentée par Messieurs Alexandre et Antoine COATMELLEC, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, s'effectuera au prix de 12 € HT le m², soit une recette estimée de 191 160 € HT, à laquelle s'ajouteront le montant de la TVA et les éventuels droits de mutation, conformément à la lettre valant avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 11 février 2026 et à la marge d'appréciation prévue.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à cette opération.

Jérôme LEJART précise que ce projet s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de développer et structurer ses activités par la création d'un nouveau site.

Le projet comprend :

- un premier bâtiment d'environ **1 600 m²** (atelier, magasin de pièces et locaux sociaux),
- un second bâtiment attenant d'environ **1 250 m²**,
- la possibilité d'une troisième construction d'environ **500 m²** à plus long terme.

Ce projet vise à accompagner le développement et l'innovation de l'entreprise, dont les marchés sont en forte évolution.

Les élus saluent ces projets, qui témoignent du **dynamisme économique du territoire**, de l'attractivité des zones d'activités et de la capacité de la collectivité à accompagner efficacement les porteurs de projets.

Il est souligné que ces implantations constituent des signaux positifs pour l'avenir économique de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- De céder au profit de la SARL MILOCO GROUP, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, les parcelles cadastrées section BB numéros 265 et section YH numéro 216p et 225 constituant le lot n°1 du parc d'activités économiques Kerjean 4 à Rostrenen, d'une surface d'environ 15 930m² (qui sera confirmée par une opération de bornage) au prix de 12 € HT le m², soit une recette estimée à 191 160 € HT, à laquelle s'ajouteront le montant de la TVA et les éventuels droits de mutation, conformément à la lettre valant avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 11 février 2026 et à la marge d'appréciation prévue.
- De confier la rédaction de l'avant-contrat et de l'acte de vente correspondant à l'Office Notarial du Centre Bretagne, Maîtres Valérie HERY et Audrey TONINI, notaires à Rostrenen, désigné notaire de la CCKB dans cette opération, l'acquéreur sus-indiqué demeurant libre d'associer à cette étude le notaire de son choix, les honoraires étant intégralement à sa charge ;
- D'autoriser la Présidente à signer l'acte définitif et tout acte ou document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération 14.2026 ROSTRENEN – PAE Kerjean 4 – Autorisation de signature du devis présenté par le SDE 22 pour la viabilisation TELECOM du lot n°7

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc’h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
 Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
 Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
 Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
 Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle que le Conseil Communautaire du 07 juillet 2014 a décidé d’adhérer et de transférer au Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor (SDE 22) les compétences suivantes :

GAZ	- Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre des travaux d’infrastructures
ECLAIRAGE PUBLIC	- Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre des travaux d’installation - Maintenance
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	- Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre des travaux d’infrastructures - Communication électronique L1425-1 du CGCT
RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	- Etudes et réalisation d’installation de production de chaleur et de froid

PROJETS EN ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de charges véhicules électriques - Achat d'énergie - Maîtrise de la demande d'énergie
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Signalisation lumineuse - Système d'information géographique

Dans le cadre de la commercialisation du parc d'activités économiques de Kerjean 4, la Présidente rappelle au Conseil Communautaire qu'un permis d'aménager modificatif n°1, n° PA 022266 19P0001M01 avait été autorisé par arrêtés municipaux en date des 1^{er} et 19 juillet 2022. Ce permis d'aménager modificatif avait vocation notamment à modifier les emprises des lots n°6 et 7, nécessitant des travaux de viabilisation complémentaire.

Aussi, après étude, le SDE 22 a transmis à la CCKB, par courrier en date du 30 janvier 2026, un devis en vue de la viabilisation TELECOM du lot n°7 cadastré section YH numéro 220 d'une surface totale de 5 677m².

Le projet présenté par le SDE 22 présente un montant estimatif de 4 300 € TTC.

La CCKB ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au SDE 22, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, la participation financière de la CCKB calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 2 919,75 €.

Il est également précisé qu'Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la CCKB selon des conventions particulières passées entre la CCKB et Orange.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'approuver le projet de travaux à réaliser sur le réseau d'infrastructures de télécommunications dans le cadre de la commercialisation du parc d'activités économiques de Kerjean 4 à Rostrenen présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 4 300 € TTC ;
- De valider, pour le réseau d'infrastructures de télécommunications, le principe de versement d'une subvention d'équipement au SDE 22, conformément au règlement financier du SDE 22, auquel se rapportera le dossier, estimée à 2 919,75 €. Cette subvention d'équipement, actualisée en fonction des dépenses réellement engagée par le SDE 22, sera versée en une ou plusieurs fois au SDE 22 selon que ce dernier aura réglé l'entreprise selon les mêmes modalités.

TOURISME**Délibération 15.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à ADN Tourisme**

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20 février 2026**

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerme – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Le conseil communautaire a acté la reprise en régie SPIC de l'office de tourisme du Kreiz Breizh, qui était jusqu'ici associatif.

ADN Tourisme est la fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme, basée à Paris. Il s'agit d'un centre de ressources, d'une plateforme d'échanges qui propose une assistance juridique en ligne, différents canaux d'information (newsletters, webinaires), et qui met en valeur différentes bonnes pratiques inspirantes sur les thématiques du tourisme.

Dans le cadre de cette reprise en régie de l'office, il est proposé d'adhérer à ADN Tourisme au titre de l'année 2026. La cotisation annuelle pour 2026 est de l'ordre de 744 €, soit un forfait de 444 € pour un office classé en catégorie II et 75 € par ETP.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à ADN Tourisme, au titre de l'année 2026, pour le tarif annuel de 744€, sous réserve de l'inscription budgétaire suffisante.

Délibération 16.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Office de Tourisme Bretagne (OTB)

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20 février 2026**

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Le conseil communautaire a acté la reprise en régie SPIC de l'office de tourisme du Kreiz Breizh, au 1^{er} janvier 2026, qui était jusqu'ici associatif.

Dans le cadre de cette reprise en régie de l'office, il est proposé d'adhérer à Offices de Tourisme de Bretagne au titre de l'année 2026. Ce réseau œuvre sur les actions suivantes :

- Animation de réseau : partage d'expériences, accès aux ressources, aux modèles, aux webinaires de réseau (élus et techniciens)
- Accès aux actions collectives régionales de formation
- Accès à un catalogue de tarifs négociés (logiciels, fournisseurs produits, médias...)
- Assistance juridique
- Mutualisation sur des projets communs : Semaine du Tourisme économique et des savoir-faire, Bretagne Emploi Tourisme, travaux sur l'IA et la DATA....

Le barème est le suivant : 120 € par ETP (équivalent temps plein). L'office de tourisme compte 3 employés de droit privé et une agente de droit public à 14/35è. Le tarif serait donc de 408€ pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Offices de Tourisme de Bretagne, au titre de l'année 2026, au tarif annuel de 408 €, sous réserve de l'inscription budgétaire suffisante.

Délibération 17.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Côtes d'Armor Destination (CAD)

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20 février 2026**

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Le conseil communautaire a acté la reprise en régie SPIC de l'office de tourisme du Kreiz Breizh, au 1^{er} janvier 2026, qui était jusqu'ici associatif.

Dans le cadre de cette reprise en régie de l'office, il est proposé d'adhérer à Côtes d'Armor destination (CAD) au titre de l'année 2026. L'agence poursuit ses actions de valorisation de la destination, de développement des filières touristiques et de mise à disposition de données d'observation et d'analyse du marché. Les missions de soutien de l'agence aux offices de tourisme sont les suivantes :

- Gestion du centre de ressources :
 - o Coordination du système d'information Tourinsoft et suivi hotline,
 - o Conseil sur les syndications dans le cadre du développement des sites internet des offices de tourisme
 - o Mise à disposition d'une photothèque
- Observation et ingénierie touristique :
 - o Observation touristique des territoires

- Réalisation d'études spécifiques sur demande,
- Assistance aux territoires sur de grands projets
- Développement des filières :
 - Groupes et affaires
 - Randonnée sur les grands axes
 - Equipements de loisirs
- Attractivité et promotion :
 - Site web cotesdarmor.com
 - Salons
 - Relations presse ...

Le tarif d'adhésion est basé sur l'addition de 2 critères, qui sont le nombre de salariés de l'office, et le montant de taxe de séjour perçu en 2024. Le tarif est de 800€ pour l'année 2026, soit 500 € pour un office de moins de 10 salariés et 300€ pour une collectivité dont la taxe de séjour est inférieure à 100 000 €.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à Côtes d'Armor Destination, au titre de l'année 2026, au tarif annuel de 800 € sous réserve de l'inscription budgétaire suffisante.

**Délibération 18.2026 Reversement de la redevance – enjeux 2024
en faveur des Sociétés des Courses hippiques de Rostrenen et de Canihuel**

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20 février 2026**

et publication le 20 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc’h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente expose que Direction Générale des Finances Publiques verse, chaque année, aux EPCI sur lesquels se déroulent des courses hippiques, une redevance spéciale.

En 2025, la CCKB a ainsi perçu 3282.96 € au titre des enjeux 2024 liés aux hippodromes de Rostrenen et, partiellement, de Corlay pour la partie de celui-ci situé sur Canihuel.

Depuis la réforme du mode de calcul, entrée en vigueur en 2020, la répartition de l’enveloppe prélevée sur la part de l’Etat et réaffectée aux collectivités se fait pour les $\frac{3}{4}$ de l’enveloppe au prorata des enjeux collectés et pour $\frac{1}{4}$ de l’enveloppe au prorata du nombre de réunions organisées.

Concernant les hippodromes de Rostrenen et de Corlay, la redevance versée en 2025 à la CCKB, au titre des enjeux 2024, représente un montant global de 3 282.96 € :

- 1654.11 €, correspondant à l’hippodrome de Rostrenen

- 1628.84 €, correspondant à l'hippodrome de Corlay-Canihuel.

Les sociétés des courses de Corlay et de Rostrenen sollicitent auprès de la CCKB le reversement de la part les concernant, selon la même répartition, soit :

- 1 654.11 € à la société des courses de Rostrenen
- 1 628.84 € à la société des courses de Corlay

La Présidente suggère de répondre favorablement aux demandes émises par ces deux associations qui dynamisent le secteur et avec lesquelles la CCKB entretient des liens étroits, et propose de leur verser la totalité de leur quote-part de la redevance - enjeux 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de reverser la somme de 1654.11 € à la Société des Courses hippiques de Rostrenen, correspondant à sa quote-part de la redevance-enjeux 2024 perçue par la CCKB.
- Décide de reverser la somme de 1628.84 € à la Société des Courses hippiques de Corlay, correspondant à sa quote-part de la redevance-enjeux 2024 perçue par la CCKB.

URBANISME, HABITAT**Délibération 19.2026 Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme 2025**

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

En application de l'article L.5211-62 du code général des collectivités territoriales, l'EPCI compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme doit organiser un débat annuel sur la politique de l'urbanisme conduite sur le territoire.

Ainsi, le bilan de l'exercice de la compétence PLU en 2025, présenté ci-après, est proposé comme base au débat du jour.

Contexte

Depuis le 14 mars 2023, la Communauté de communes du Kreiz Breizh est compétente en matière de PLU en lieu et place des communes.

Le conseil communautaire du 7 décembre 2023 a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUi-H). La prescription de l'élaboration du PLUi-H a, de fait, entraîné la révision générale de l'ensemble des documents d'urbanisme de portée communale (6 PLU et une carte communale).

Pour autant, l'évolution des documents d'urbanisme de portée communale jusqu'à l'approbation du PLUi-H reste possible pour les procédures de « modification simplifiée », « modification » (avec enquête publique), déclaration de projet ou encore de « révision allégée ».

Le conseil communautaire du 7 décembre 2023 a également défini les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation publique et arrêté les modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes.

Evolutions des documents d'urbanisme communaux

Aucune procédure de modification simplifiée, modification avec enquête publique, révision allégée, ou de déclaration de projet n'était engagée à la date du transfert de compétence.

Aucune procédure n'a été engagée par la CCKB depuis cette date.

Point sur le volet Droit de Prémption Urbain (DPU)

La prise de compétence PLU par la Communauté de Communes en 2023 a entraîné automatiquement le transfert de la compétence en matière de Droit de Prémption Urbain (D.P.U.). Cette compétence peut toutefois être redéleguée aux communes (Article L 2013-3 du code de l'Urbanisme).

Au 31 décembre 2025, 382 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées et 4 préemptions réalisées :

- Année 2023 : 110 DIA traitées et 2 préemptions réalisées
- Année 2024 : 129 DIA traitées et 1 préemption réalisée
- Année 2025 : 143 DIA traitées et 1 préemption réalisée

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H)

L'année 2025 a été marquée par le l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.).

1- L'élaboration du P.A.D.D.

En complément d'un travail de collecte et d'analyse de données démographiques, économique, paysagères, environnementales... réalisé par le bureau d'études, les élus communaux et

intercommunaux ont été mobilisés pour objectiver ces données et disposer d'une vision partagée du territoire d'étude.

Cette phase de diagnostic a donné lieu à une rencontre en mairie avec chaque commune, 4 ateliers à l'échelle de l'armature territoriale et divers comités de pilotage.

Le diagnostic a permis de déterminer un certain nombre d'enjeux sur le territoire engageant ainsi la phase de construction du projet politique. La priorisation des enjeux s'est faite via les carnets d'intention, sur lesquels chaque commune a été invitée à s'exprimer. Puis, les travaux se sont poursuivis sous forme d'ateliers de projets et de comités de pilotage.

Les orientations générales ont été travaillées par les membres du comité de suivi et du comité de pilotage, spécialement créés à cet effet, conformément aux dispositions adoptées dans la délibération du 07 décembre 2023, sachant que chaque commune membre de la communauté de communes est représentée au comité de pilotage.

Ces orientations générales ont été examinées lors de la conférence des maires du 7 novembre 2025.

Le conseil communautaire en a débattu lors de sa séance du 13 novembre 2025, les conseils municipaux en ont quant à eux débattu en décembre 2025/Janvier 2026.

2- Le contenu du PADD

Le PADD donne à voir un projet de développement à la fois **humain, solidaire, équilibré et durable**.

Chaque orientation et action qui le compose est mise en perspective avec les capacités d'accueil du territoire, aussi bien actuelles que futures eu égard aux changements climatiques.

Le PADD s'exprime à partir de plusieurs orientations générales couvrant l'ensemble des thématiques à traiter dans le PLUi-H. Définies à partir des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic et discutées lors de plusieurs ateliers, elles se structurent également à partir du cadre législatif et des documents/ démarches supra-communautaires (SRADDET Bretagne, SCoT du Centre Ouest Bretagne, Loi Climat et Résilience et objectif ZAN, etc.).

Complémentaires et indissociables, les orientations se combinent dans l'objectif d'assurer un développement cohérent et durable du territoire. Pour atteindre l'ambition exprimée à l'horizon 2040, le PADD se structure autour des deux axes suivants :

AXE 1

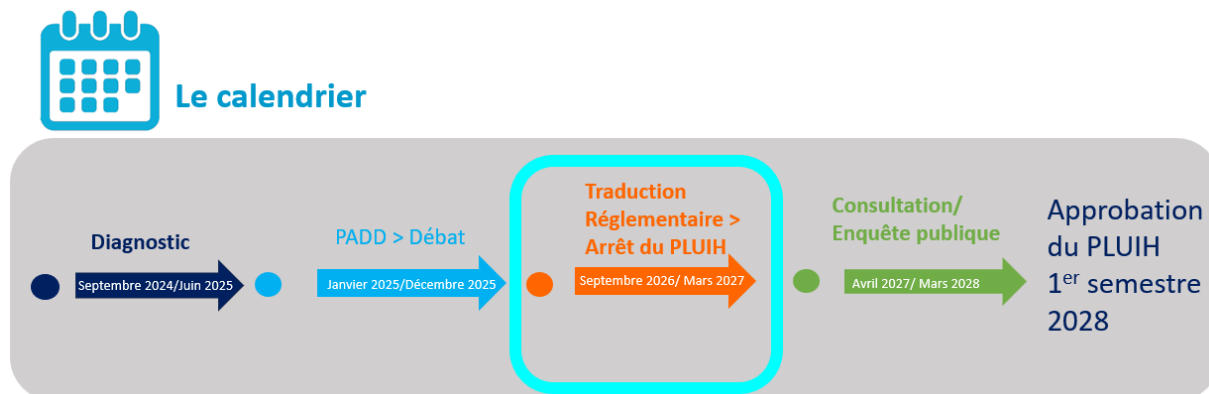
UNE ARMATURE URBAINE ET HUMAINE QUI ASSURE UN SERVICE RENDU AUPRÈS DE TOUTES LES POPULATIONS ET GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE.

AXE 2

UN DÉVELOPPEMENT QUI REPOSE SUR LES RESSOURCES EXISTANTES POUR UNE HYPER-RURALITÉ VALORISÉE ET PRÉSERVÉE.

3- Les prochaines étapes

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du PLUi-H est le suivant :



La traduction réglementaire des orientations générales du PADD sera engagée sur 2026.

Débat de la politique locale de l'urbanisme – Année 2025

Présentation synthétique par Julie Cloarec.

Julie Cloarec rappelle que le débat sur la politique locale de l'urbanisme s'inscrit dans le cadre de la **prise de compétence Plan local d'urbanisme** par la communauté de communes.

Elle précise qu'en **2025** :

- aucune procédure de modification ou de révision des documents d'urbanisme existants n'a été engagée ;
- la compétence **droit de préemption** a été exercée par la communauté de communes, avec possibilité de délégation aux communes :
 - **382 déclarations d'intention d'aliéner** recensées au 31 décembre 2025,
 - **143 DIA instruites** par les services communautaires,
 - **une préemption réalisée.**

Avancement du PLUi-H et du PADD

L'année 2025 a été principalement consacrée à l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, composante du **PLUi avec volet habitat**.

La démarche a reposé sur :

- une phase de **diagnostic territorial**, avec rencontres de l'ensemble des communes ;
- des ateliers territoriaux, comités de suivi et de pilotage ;
- l'identification et la hiérarchisation des enjeux à partir des contributions communales.

Le PADD a été :

- présenté en **Conférence des Maires le 7 novembre 2025** ;
- débattu le **13 novembre 2025** ;
- soumis à débat dans plusieurs conseils municipaux.

Le projet vise un **développement équilibré**, en cohérence avec les capacités d'accueil du territoire, notamment en matière de ressources, et s'inscrit dans le cadre réglementaire de la **loi Climat et Résilience**, du **SRADDET Bretagne** et du **SCoT du Centre Ouest Bretagne**.

Deux axes structurants sont rappelés :

1. une armature territoriale assurant l'accès aux services pour l'ensemble de la population ;
2. un développement fondé sur la valorisation et la préservation des ressources existantes.

Il est précisé qu'en raison de la période électorale, la traduction réglementaire du PADD sera engagée **après les élections municipales**.

Guillaume ROBIC après avoir remercié la Présidente pour la tenue de ce débat souhaite revenir sur le calendrier présenté et s'interroge sur le point suivant : Pourra-t-il nous être précisé les modalités d'une éventuelle révision des PLU sur des projets ponctuels, dans l'intervalle précédant l'adoption du PLUH ?

il précise qu'il ne s'agit pas de faire porter à la communauté de communes la charge ou le coût de ces démarches, mais bien de comprendre comment il est possible d'ouvrir la révision des PLU actuels, compte tenu du transfert de compétence, pour des projets très précis.

Il peut en effet s'agir d'erreurs techniques, d'erreurs d'écriture ou de modifications parfois nécessaires afin de permettre l'aboutissement de projets qui ne correspondent pas toujours au zonage existant, notamment en centre-ville. Il souhaite que ces éléments puissent être précisés rapidement.

Julie Cloarec lui indique que la réponse sera apportée ultérieurement, après consultation des services compétents

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Prend acte de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme 2025

Délibération 20.2026 Subvention à l'ADIL des Côtes d'Armor

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
 Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
 Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
 Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
 Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Communauté de communes du Kreiz Breizh adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Dans le cadre du Pacte Territorial France Renov, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Côtes d'Armor intervient sur le territoire de la CCKB pour proposer des permanences mensuelles en présentiel aux habitants et des permanences téléphoniques. En complément, l'ADIL 22 anime des ateliers auprès des élus, des propriétaires bailleurs, des locataires ou encore des professionnels de l'EPCI.

En 2025, l'ADIL a réalisé 174 consultations avec une moyenne de 15 consultations par mois (téléphone, courriel, rendez-vous personnalisé), principalement sur le sujet des rapports locatifs mais également sur des situations de mal logement, d'impayés, de rénovation énergétique ou de projet d'acquisition. Un atelier a été organisé auprès des propriétaires bailleurs sur le dispositif Bail Renov.

En 2026, outre la réponse aux sollicitations des ménages, plusieurs animations sont prévues par l'ADIL dans le cadre du Pacte Territorial auprès des professionnels de l'immobilier, des propriétaires bailleurs et des élus.

Afin d'assurer ces missions, l'ADIL 22 sollicite une subvention de 3 680€, correspondant à 0,20€/habitant. Ce montant est cofinancé par l'Agence Nationale de l'Habitat à hauteur de 50% via le Pacte Territorial France Renov.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide l'adhésion de la communauté de communes à l'ADIL 22 pour un montant de 3 680€ en 2026, conformément au Pacte Territorial France Rénov signé en mai 2025 pour une durée de 5 ans.

Délibération 21.2026 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRÉSENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guégan – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Communauté de communes du Kreiz Breizh adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Ainsi, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor intervient sur le territoire de la CCKB et propose :

- Un accompagnement des communes pour leurs projets,
- Des permanences mensuelles en présentiel et des permanences téléphoniques à destination des particuliers.
- Des conseils aux du territoire pour les accompagner sur les sujets relatifs à l'urbanisme et l'architecture.

En 2025, le CAUE a accompagné 6 collectivités de la CCKB et 20 pétitionnaires.

Afin d'assurer ces missions en 2026, le CAUE 22 sollicite une subvention de 2 328,59€ (0,11€/habitant, sur la base de la population DGF et résidences secondaires, soit 21 169 habitants).

Il est à noter que dans le cadre du Pacte Territorial France Renov, ce montant est cofinancé par l'Agence Nationale de l'Habitat à hauteur de 50%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide l'adhésion de la communauté de communes au CAUE 22 pour un montant de 2 328,59€ en 2026, conformément au Pacte Territorial France Renov signé en mai 2025 pour une durée de 5 ans.

Délibération 22.2026 Modalités d'attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnic – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La CCKB porte depuis 2004 des programmes d'aide à la rénovation des logements du parc privé sur son territoire. Depuis 2014, et en complément du financement de l'accompagnement des ménages, la CCKB a mis en place un dispositif d'aide aux travaux visant à compléter les aides de l'ANAH par une prime, pour diminuer le reste à charge de propriétaires s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale.

Il est proposé de préciser les conditions d'octroi de cette subvention.

Cette aide est instaurée pour la durée du Pacte Territorial France Renov, à savoir jusqu'au 31/12/2029.

Les modalités de versement de l'aide pourront être revus dans le cadre de la réflexion globale de la politique pour l'amélioration de l'habitat, notamment en lien avec la fin du programme TZEE et le démarrage opérationnel du volet 3 du Pacte Territorial.

Cette aide est à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes selon les plafonds de ressources précisés par l'ANAH (revenus année n-1) s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale de leur résidence principale.

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 30 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Le ménage doit être accompagné par un des opérateurs fléchés dans le cadre du programme TZEE (Urbanis), du Pacte Territorial France Renov (CDHAT) ou du conventionnement avec le Département sur la lutte contre l'habitat indigne (CDHAT). Les ménages accompagnés par un opérateur en dehors de ces dispositifs ne sont pas éligibles.

L'opérateur est chargé d'adresser à la CCKB une fiche de demande de subvention après obtention des subventions de l'ANAH et avant le démarrage des travaux précisant les informations relatives au ménage, au programme de travaux, au plan de financement, accompagnée des justificatifs nécessaires.

La subvention est versée à la fin de l'ensemble des travaux, sur demande de l'opérateur et sur présentation des factures.

La subvention est accordée pour une durée de trois ans à compter de la date de prise de délibération en Conseil communautaire. Le ménage peut solliciter une prolongation via une demande écrite en justifiant de l'état d'avancement des travaux.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les modalités de versement de l'aide de la CCKB aux propriétaires occupants modestes et très modestes s'engageant dans un projet de rénovation de leur résidence principale.

Délégation 23.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Mellionec

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guégan – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La CCKB porte depuis 2004 des programmes d'aide à la rénovation des logements du parc privé sur son territoire. En 2023, la CCKB et la ville de Rostrenen ont été lauréats de l'Appel à Projet Territoire Zéro Exclusion Energétique, parmi 14 autres territoires en France. Ce programme permet notamment de financer un accompagnement de 85 propriétaires occupants modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sur le territoire. Cet accompagnement réalisé par l'opérateur Urbanis est conséquent et permet d'aider le ménage dans les différentes étapes obligatoires pour obtenir les subventions de l'ANAH.

En parallèle, le Département des Côtes d'Armor a missionné l'opérateur CDHAT pour animer un Programme d'Intérêt Général sur le volet de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis 2014, et en complément du financement de l'accompagnement des ménages, la CCKB a mis en place un dispositif d'aide aux travaux visant à compléter les aides de l'ANAH par une

prime, pour diminuer le reste à charge de propriétaires s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique.

Cette aide est à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale.

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 35 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention à **1 propriétaire**, actuellement suivi dans le cadre du programme Territoire Zéro Exclusion Energétique, par Urbanis, qui en a fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Propose d'attribuer la subvention ci-dessous au propriétaire occupant suivant, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés et de la transmission à l'issu du plan de financement définitif :

Nom/prénom	Adresse	Type de travaux	Gain énergétique après travaux	Aide CCKB	Coût travaux TTC
PILLET Florence	Ménez Guen 22 110 MELLIONNEC	Changement des menuiseries / Isolation des rampants / Isolation des murs / Installation d'une ventilation simple flux / Mise aux normes de l'électricité et de la plomberie / Création d'un escalier /	55%	1 000€	68 643€

Délibération 24.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Glomel

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La CCKB porte depuis 2004 des programmes d'aide à la rénovation des logements du parc privé sur son territoire. En 2023, la CCKB et la ville de Rostrenen ont été lauréats de l'Appel à Projet Territoire Zéro Exclusion Energétique, parmi 14 autres territoires en France. Ce programme permet notamment de financer un accompagnement de 85 propriétaires occupants modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sur le territoire. Cet accompagnement réalisé par l'opérateur Urbanis est conséquent et permet d'aider le ménage dans les différentes étapes obligatoires pour obtenir les subventions de l'ANAH.

En parallèle, le Département des Côtes d'Armor a missionné l'opérateur CDHAT pour animer un Programme d'Intérêt Général sur le volet de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis 2014, et en complément du financement de l'accompagnement des ménages, la CCKB a mis en place un dispositif d'aide aux travaux visant à compléter les aides de l'ANAH par une

prime, pour diminuer le reste à charge de propriétaires s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique.

Cette aide est à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale.

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 35 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention à **1 propriétaire**, actuellement suivi dans le cadre du programme Territoire Zéro Exclusion Energétique, par Urbanis, qui en a fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'attribuer la subvention ci-dessous au propriétaire occupant suivant, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés et de la transmission à l'issu du plan de financement définitif :

Nom/prénom	Adresse	Type de travaux	Gain énergétique après travaux	Aide CCKB	Coût travaux TTC
WATERS Christine	9 rue du Menhir 22 110 GLOMEL	Changement de menuiseries / Isolation des murs par l'intérieur et par l'extérieur / Isolation de la toiture /Mise en place de radiateurs électriques / Installation d'une ventilation simple flux /Réfection partielle de la toiture / Peinture des murs et plafonds / Mise aux normes électriques /	47%	1 000€	65 223€

Délégation 25.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Rostrenen

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guégan – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La CCKB porte depuis 2004 des programmes d'aide à la rénovation des logements du parc privé sur son territoire. En 2023, la CCKB et la ville de Rostrenen ont été lauréats de l'Appel à Projet Territoire Zéro Exclusion Energétique, parmi 14 autres territoires en France. Ce programme permet notamment de financer un accompagnement de 85 propriétaires occupants modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sur le territoire. Cet accompagnement réalisé par l'opérateur Urbanis est conséquent et permet d'aider le ménage dans les différentes étapes obligatoires pour obtenir les subventions de l'ANAH.

En parallèle, le Département des Côtes d'Armor a missionné l'opérateur CDHAT pour animer un Programme d'Intérêt Général sur le volet de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis 2014, et en complément du financement de l'accompagnement des ménages, la CCKB a mis en place un dispositif d'aide aux travaux visant à compléter les aides de l'ANAH par une

prime, pour diminuer le reste à charge de propriétaires s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique.

Cette aide est à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale.

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 35 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention à **1 propriétaire**, actuellement suivi dans le cadre du programme Territoire Zéro Exclusion Energétique, par Urbanis, qui en a fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'attribuer la subvention ci-dessous au propriétaire occupant suivant, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés et de la transmission à l'issu du plan de financement définitif :

Nom/prénom	Adresse	Type de travaux	Gain énergétique après travaux	Aide CCKB	Coût travaux TTC
LE TILLY Anne	10 bis rue des 3 Frères Quelen 22 110 ROSTRENEN	Isolation Mur et comble, Menuiseries, Eau chaude Sanitaire, Chauffage, Revêtement de sol, Salle de bain	57%	1 000€	75 720€

Délibération 26.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Plounévez-Quintin

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La CCKB porte depuis 2004 des programmes d'aide à la rénovation des logements du parc privé sur son territoire. En 2023, la CCKB et la ville de Rostrenen ont été lauréats de l'Appel à Projet Territoire Zéro Exclusion Energétique, parmi 14 autres territoires en France. Ce programme permet notamment de financer un accompagnement de 85 propriétaires occupants modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sur le territoire. Cet accompagnement réalisé par l'opérateur Urbanis est conséquent et permet d'aider le ménage dans les différentes étapes obligatoires pour obtenir les subventions de l'ANAH.

En parallèle, le Département des Côtes d'Armor a missionné l'opérateur CDHAT pour animer un Programme d'Intérêt Général sur le volet de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis 2014, et en complément du financement de l'accompagnement des ménages, la CCKB a mis en place un dispositif d'aide aux travaux visant à compléter les aides de l'ANAH par une

prime, pour diminuer le reste à charge de propriétaires s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique.

Cette aide est à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale.

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 35 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention à **1 propriétaire**, actuellement suivi dans le cadre du programme Territoire Zéro Exclusion Energétique, par Urbanis, qui en a fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'attribuer la subvention ci-dessous au propriétaire occupant suivant, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés et de la transmission à l'issu du plan de financement définitif :

Nom/prénom	Adresse	Type de travaux	Gain énergétique après travaux	Aide CCKB	Coût travaux TTC
DAGORN Edwige	11 Kerpochon 22 110 PLOUNEVEZ- QUINTIN	Menuiseries extérieures, Isolation des murs par l'extérieur, Remplacement et agrandissement de l'escalier, réseaux électrique, réseau de d'évacuation et raccordement à la fosse existante, Installation d'un poêle à bois, Remplacement de la salle d'eau, Déplacement du ballon d'eau chaude Reprise des revêtements mur et plafond et sol	55%	1 000€	72 263€

Délégation 27.2026 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Rostrenen

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La CCKB porte depuis 2004 des programmes d'aide à la rénovation des logements du parc privé sur son territoire. En 2023, la CCKB et la ville de Rostrenen ont été lauréats de l'Appel à Projet Territoire Zéro Exclusion Energétique, parmi 14 autres territoires en France. Ce programme permet notamment de financer un accompagnement de 85 propriétaires occupants modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sur le territoire. Cet accompagnement réalisé par l'opérateur Urbanis est conséquent et permet d'aider le ménage dans les différentes étapes obligatoires pour obtenir les subventions de l'ANAH.

En parallèle, le Département des Côtes d'Armor a missionné l'opérateur CDHAT pour animer un Programme d'Intérêt Général sur le volet de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis 2014, et en complément du financement de l'accompagnement des ménages, la CCKB a mis en place un dispositif d'aide aux travaux visant à compléter les aides de l'ANAH par une

prime, pour diminuer le reste à charge de propriétaires s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique.

Cette aide est à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale.

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 35 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention à **1 propriétaire**, actuellement suivi dans le cadre du programme Territoire Zéro Exclusion Energétique, par Urbanis, qui en a fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'attribuer la subvention ci-dessous au propriétaire occupant suivant, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés et de la transmission à l'issu du plan de financement définitif :

Nom/prénom	Adresse	Type de travaux	Gain énergétique après travaux	Aide CCKB	Coût travaux TTC
GUENOLE Kenan	20 rue du 1er Connétable 22 110 ROSTRENEN	Changement des menuiseries / Isolation des murs par l'intérieur / Isolation des rampants / Mise en place d'un poêle / Installation d'une ventilation simple flux / Mise aux normes électriques / Réfection réseau de plomberie et de gaz / Installation de garde-corps / Rénovation de la cuisine et de la salle de bains /	36%	500€	74 024€

ENVIRONNEMENT, ENERGIES, POLITIQUE DES DECHETS, SPANC

Délibération 28.2026 Groupement de commande pour l'achat d'énergies du SDE 22 : Avenant n°2

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20 février 2026**

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu la délibération 38.2021 du 11 mars 2021 du Conseil Communautaire, actant l'adhésion de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh au groupement d'achat d'énergies du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor ;

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor qui approuve l'avenant à ladite convention ;

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes du Kreiz Breizh adhère au groupement d'achat d'énergies proposé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour l'électricité et pour le gaz et qu'une démarche similaire est engagée pour le bois granulés.

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor sollicite les collectivités adhérentes à ce groupement d'achat pour valider l'avenant à la convention, annexé à la présente délibération.

La Présidente précise que le tarif d'adhésion au groupement d'achat pour les EPCI est de 1 200 € / an.

La Présidente propose au conseil communautaire :

- De l'autoriser à signer l'avenant à cette convention
- De manifester l'intérêt de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh pour le groupement d'achat de granulés de bois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- De l'autoriser à signer l'avenant à cette convention
- De manifester l'intérêt de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh pour le groupement d'achat de granulés de bois

**Délibération 29.2026 Attribution d'avances de subvention au titre de l'exercice 2026
dans le cadre de conventions partenariales pluriannuelles**

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20 février 2026**

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guégan – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente expose, qu'en règle générale, le conseil communautaire est appelé à voter les subventions aux associations après le vote du Budget Primitif.

Cependant, certains des montants votés le sont sans débat réel puisqu'ils reprennent des éléments contractuels figurant dans des conventions déjà validées par le conseil communautaire ou sont reproduits, à l'identique voire avec des évolutions, d'un exercice à l'autre.

La Présidente considère que, sans attendre, il pourrait être voté des avances de subventions à hauteur de 50 %, calculées sur la base des subventions accordées en 2025, ce qui permettrait aux associations en question d'éviter des problèmes de trésorerie.

Les associations concernées, et qui en ont fait la demande, sont les suivantes :

Identité de l'association	Situation 2025 Convention partenariale pluriannuelle	Montant de l'avance à hauteur de 50%
Cicindèle	Convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 → Aide au fonctionnement de 6 000 € en 2025	3 000 €
	Convention tripartite pour l'aide à l'emploi associatif → Aide de 20 000 € en 2025	10 000 €
A.M.V Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel	Convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 → Aide au fonctionnement 16 000 € en 2025	8 000 €
	Convention tripartite pour l'Aide à l'emploi associatif → Aide de 10 000 € en 2025	5 000 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer les avances de subventions suivantes aux associations ci-dessous :
 - Cicindèle : 13 000 €
 - A.M.V : 13 000 €

- Mandate la Présidente pour proposer les inscriptions budgétaires nécessaires au versement de ces avances.

Délibération 31.2026 Convention pour la réalisation de 2 plateformes en enrobés sur la commune de Bon-Repos-sur-Blavet.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc’h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guégan – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle que l’avenant à la convention de transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes est caduque depuis 15 mars 2023.

Aussi afin de trouver des solutions techniques pour la création de plateformes, la Présidente propose la signature d’une convention permettant l’expérimentation de la création de 2 plateformes en enrobés sur la commune de Bon-Repos-sur-Blavet. Les travaux seraient pris en charge à 50 % par chacune des 2 parties.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise la Présidente à signer la convention pour la réalisation de 2 plateformes en enrobés**
- **Dit que les crédits seront inscrits au BP 2026**

Délibération 32.2026 Convention pour la réalisation d'une plateforme en enrobés sur la commune de Trébrivan

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRÉSENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guégan – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
 Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
 Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
 Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
 Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle que l'avenant à la convention de transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes est caduque depuis 15 mars 2023.

Aussi afin de trouver des solutions techniques pour la création de plateformes, la Présidente propose la signature d'une convention permettant l'expérimentation de la création d'une plateforme en enrobés sur la commune de Trébrivan. Les travaux seraient pris en charge à 50 % par chacune des 2 parties.

Pour cette délibération et la précédente, **Raymond GELEOC** propose au conseil communautaire d'autoriser la signature de nouvelles conventions avec certaines communes volontaires, dans le cadre d'une expérimentation pour la réalisation de plateformes de points d'apport volontaire en enrobés.

La Présidente rappelle que :

- le dispositif antérieur, reposant sur une prise en charge intégrale du béton par la Communauté de communes du Kreiz-Breizh, n'a pas été pleinement mis en œuvre ;
- les conventions précédentes étaient devenues caduques, en raison notamment :
 - de difficultés de réalisation,
 - de contraintes de disponibilité du personnel communal,
 - de priorités variables selon les communes,
 - et d'un manque de moyens techniques dans certaines collectivités.

Raymond GELEOC précise les dispositifs techniques envisagés pour cette phase d'expérimentation, reposant sur :

- un nouveau type de plateforme (enrobé et organisation différente de l'accès),
- un partage financier à hauteur de 50 % pour les communes,
- une participation communautaire limitée, dans un objectif de test opérationnel.

Cette expérimentation vise à :

- améliorer l'accessibilité des points d'apport volontaire,
- limiter les problématiques de boue, gravillons et dégradation des abords,
- faciliter le travail des ripeurs et la circulation des camions,
- évaluer l'impact sur la fréquentation et les dépôts sauvages.

Il précise que l'expérimentation permettra d'évaluer les coûts réels avant une éventuelle généralisation.

Plusieurs élus soulignent :

- le caractère innovant du dispositif,
- la nécessité d'avancer après plusieurs années d'attente,
- le risque d'augmentation de fréquentation et donc de dépôts non conformes,
- l'importance d'une réflexion globale sur l'organisation des points d'apport volontaire.

La Présidente propose qu'un groupe de travail intercommunal, ouvert à l'ensemble des élus et associant les agents communaux et communautaires, sera mis en place afin de :

- repenser le nombre et la localisation des points d'apport volontaire,
- travailler sur les tournées, les camions, les usages,
- renforcer la coopération entre services.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise la Présidente à signer la convention pour la réalisation d'une plateforme en enrobés**
- **Dit que les crédits seront inscrits au BP 2026**

Délibération 33.2026 Convention pour la réalisation de plateformes bétonnées sur la commune de Plounévez-Quintin

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc’h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

La Présidente rappelle que l’avenant à la convention de transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes est caduque depuis 15 mars 2023.

Aussi afin de relancer la conception de dalles bétonnées, la Présidente propose la signature d’une convention permettant le financement par la CCKB du béton et du ferrailage nécessaires à la création de dalles sur la commune de Plounévez-Quintin.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise la Présidente à signer la convention pour le financement de la réalisation de dalles sur la commune de Plounévez-Quintin**
- **Dit que les crédits seront inscrits au BP 2026**

Délibération 34.2026 Adhésion Réseau Haies France et Réseau Haie Bretagne

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu la délibération 2025/241 du 13 novembre 2025 permettant l'adhésion à 4 structures liés au service environnement pour l'année civile 2026,

Vu l'avis favorable de la commission environnement réunie le 15 janvier 2026,

Le 13 novembre 2025 le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion à Réseau Haie, support professionnel des agents travaillant sur le bocage, pour un montant annuel de 50 euros.

Or, la création de l'antenne Bretagne de l'association Réseau Haies France le 5 juin 2025 a entraîné la modification des conditions d'adhésion 2026.

La double adhésion est désormais nécessaire, les montants ayant été validés au cours de l'assemblée générale du 19 décembre 2025 :

- 50 euros pour Réseau Haies France,
- 25 euros pour Réseau Haies Bretagne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les adhésions de la CCKB aux associations Réseau Haies France et Réseau Haies Bretagne pour l'année civile 2026,
- Autorise la Présidente à signer tous les bulletins et documents correspondants à ces adhésions et à verser les frais d'adhésion suivants :
 - 50 euros pour Réseau Haies France,
 - 25 euros pour Réseau Haies Bretagne.

Délibération 35.2026 Subvention des travaux de création de haies Breizh Bocage 2025-2026

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgnec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochenec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu la délibération 2020/73 du 27 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire donne des délégations de pouvoir à Mme la Présidente,

Vu la délibération 2021/165 du 18 novembre 2021 actant la participation de la CCKB au programme régional Breizh Bocage,

Vu la délibération 2023/191 du 7 décembre 2023 approuvant la Feuille de route des actions en faveur du bocage pour la période 2023-2027,

Vu la délibération 2025/45 du 2 avril 2025 relative au budget primitif 2025 de la CCKB,

Vu le marché 2023-006 conclu pour la période 2023-2026 pour la réalisation des talus et des plantations de haies bocagères,

Vu la délibération 2025/154 du 3 juillet 2025 autorisant la réalisation d'une 4^{ème} tranche de plantations au cours de l'hiver 2025-2026,

Vu l'avis favorable de la commission environnement réunie le 15 janvier 2026,

La communauté de communes exerce des actions de préservation du bocage dans le cadre du programme régional Breizh Bocage depuis début 2022.

La Feuille de route 2023-2027 des actions en faveur du bocage sur le territoire du Kreiz Breizh programme un panel d'actions de valorisation et de préservation du bocage historique, et la réalisation de plantations de nouvelles haies chaque hiver.

L'Appel à projet Breizh Bocage Travaux n°3 de la programmation 2023-2027 est ouvert du 12 janvier au 16 mars 2026. Il permet le soutien financier des travaux de création de haies bocagères et d'animation permettant la réalisation de ces travaux.

La CCKB étant lauréate de l'AAP Pacte de la Haie 2025 porté par la DRAAF, toutes les actions d'animation en lien avec la gestion durable et la valorisation du bocage, ainsi que la réalisation de Plans de gestion durable des haies (PDGH), sont désormais cofinancées sur la période 2026-2028 par le Pacte de la Haie, en lieu et place du programme Breizh Bocage « animation ».

Il convient donc de candidater à l'Appel à projet Breizh Bocage « travaux » permettant le cofinancement des travaux de plantation, et d'actualiser le prévisionnel aux travaux réellement engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- Approuve le plan de financement suivant :

Plan de financement : AAP 3, Breizh Bocage 3, Plantations 2025-2026					
		Quantité	Unité	Base unitaire TTC	Total
Plantation de haies hiver 2025-2026					
CCKB, coûts réels		6206	m	11,47 €	71 158,71 €
Breizh Bocage, base forfaitaire, aide 65%		6206	m	14,46 €	58 346,19 €
Participation moyenne bénéficiaires		6206	m	2,76 €	17 133,00 €
Animation 2026 des plantations					
CCKB, coûts réels		964	h	31,90 €	30 751,73 €
Breizh Bocage, base forfaitaire, aide 65%		964	h	34,12 €	21 379,59 €
Résumé plan de financement					
CCKB, coûts réels TTC plantation + animation					- 101 910,44 €
Aide Breizh Bocage plantation + animation	(Aide réelle 78%)				+ 79 725,78 €
Participation bénéficiaires					+ 17 133,00 €
Reste à charge CCKB, TTC, après subvention et participation					- 5 051,65 €

- Autorise la candidature à l'Appel à projet Breizh Bocage Travaux n°3,
- Sollicite les aides financières du programme Breizh Bocage au meilleur taux,
- Autorise la sollicitation des participations des bénéficiaires dans les conditions définies par la délibération 2025/154, et l'autofinancement du reste à charge,
- Autorise la Présidente à signer tous documents relatifs à la réalisation et au financement des actions prévues dans la candidature à cet appel à projet.

Délibération 36.2026 Mise en œuvre du plan d’actions en faveur des continuités écologiques : actions de préservation et de restauration des milieux naturels dans la continuité de l’Atlas de la Biodiversité intercommunal

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc’h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne

Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Vu la délibération 2021/105 du 12 juillet 2021 actant la mise en œuvre de l’Atlas de la Biodiversité intercommunale visant à acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire communautaire,

Vu la délibération 2024/40 du 22 février 2024 approuvant la sollicitation des aides FEDER et Contrat Nature de la Région en vue de réaliser un diagnostic des continuités écologiques, de faire des préconisations pour la traduction des enjeux identifiés dans le PLUi en cours de rédaction, et de construire un plan d’actions de préservation et de restauration des continuités écologiques en concertation,

Vu la délibération 2025/163 du 18 septembre 2025 approuvant l’institution de la taxe GEMAPI et proposant l’affectation - pour l’année 2026 - de 25 000 euros du produit de cette taxe pour les dépenses d’investissements en faveur de la restauration des continuités écologiques des milieux humides et aquatiques (trame bleue),

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 15 janvier 2026, étant favorable à une mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des milieux naturels dans la continuité du diagnostic de l'ABI, de l'étude sur les continuités écologiques et de la concertation réalisée pour la rédaction du plan d'actions,

Vu l'avis favorable du bureau du 2 février 2026,

Depuis 2021, la communauté de communes du Kreiz Breizh s'est engagée en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques, en cohérence et complémentarité avec les politiques suivantes :

- Environnement : assurer un cadre de vie sain et agréable pour les habitantes et habitants, garantir la résilience du territoire face aux changements climatiques et écologiques ;
- Aménagement : intégration des continuités écologiques dans le PLUiH ;
- Tourisme et jeunesse : proposition d'animations, de sorties.

Le programme d'actions construit en concertation avec les usagers, les gestionnaires et les élus du territoire suivra aussi cette politique au travers de 4 axes :

- 1) Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels (ex : intégration des milieux naturels dans les documents d'urbanisme) ;
- 2) Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (ex : gestion différenciée des espaces verts publics, aménagement des bâtiments publics en faveur de la faune du bâti) ;
- 3) Améliorer les connaissances associées à la biodiversité et aux continuités écologiques (ex : caractérisation des mares, lavoirs et ouvrages hydrauliques) ;
- 4) Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire (ex : animations auprès des jeunes, formations et retours d'expérience pour les agents publics, les entreprises et les agriculteurs et agricultrices).

L'appel à projet « Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité » permet un financement FEDER de ces actions à hauteur de 42 %. Le Contrat Nature de la Région Bretagne permet de compléter ce financement de 37 % supplémentaire afin d'arriver à un projet financé à 80%. L'autofinancement restant peut être assuré pour 2026 par la part de la taxe GEMAPI fléchée vers les actions TVB (25 000 € pour l'année 2026, défini dans la délibération du 18 septembre 2025).

Le projet, prévu sur 30 mois (juillet 2026 – décembre 2028), prévoit le recrutement d'une chargée de mission afin de coordonner la majorité des actions, dont de nombreuses reposant uniquement sur du temps agent pour animer la démarche auprès d'acteurs multiples. Les deux financements publics prennent en charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles sur la période 2026-2028		Recettes prévisionnelles sur la période 2026-2028		
Catégorie de dépenses	Montant	Financeurs publics sollicités	Montant	Taux
Axe 1 : Préserver	14 571 €	FEDER « Soutien aux continuités écologiques »	150 000 €	49,89 %
Axe 2 : Restaurer	50 884 €	Contrat Nature de la Région	90 526 €	30,11 %
Axe 3 : Connaissance	35 350 €	Autofinancement issu de la GEMAPI	60 132 €	20 %
Axe 4 : Mobilisation	37 000 €			
Coordination des actions (1 ETP sur 2 ans et demi selon montant forfaitaire de l'appel à projet)	143 184 €			
Coûts indirects (7 % du montant total)	19 669 €			
Total	300 658 €	Total	300 658 €	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide le principe de répondre à l'appel à projet « continuités écologiques » proposé par la Région Bretagne, sur des fonds FEDER et le Contrat Nature, selon le plan de financement ci-dessus.
- ✓ Autorise la Présidente à solliciter les aides FEDER et Contrat Nature de la Région Bretagne sur la base du plan de financement ci-dessus.
- ✓ Autorise, sous réserve de l'obtention des financements, le lancement d'une consultation pour recruter un·e chargé·e de mission pour assurer la coordination du programme d'actions.

**Informations sur les Décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par
le conseil communautaire (séance du 27 juillet 2020)**

n°acte	Objet	Thématique
2025_65	Réparation du Manitou de la déchèterie de Rostrenen avec le garage Arzel pour un montant de 9 028,25 € HT, soit 10 833 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2025_66	D'attribuer le marché d'entretien des espaces extérieurs de la CCKB comme suit : - Lot n°1 – Entretien des espaces verts attribué à l'ESAT DE GLOMEL pour un montant annuel de 39 569,73 € HT soit 47 483,67 € TTC. - Lot n°2 – Nettoyage et balayage des voiries attribué à l'ESAT DE GLOMEL pour un montant annuel de 16 475,20 € HT soit 19 770,24 € TTC - Lot n°3 – Réserve : Entretien d'espaces verts divers attribué à l'association ETUDES ET CHANTIERS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE pour un montant annuel maximal de 12 000 € net de taxe (structure non assujettie à T.V.A.).	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2025_67	Signature du devis proposé par la société EIFFAGE pour la réparation d'une portion de la voirie du parc d'activités économiques Le Ruellou à Saint-Nicolas-du-Pélem pour un montant de 1 975,00 € HT soit 2 370,00 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2025_68	Fourniture et à la pose de bâches de protections solaires à la maison de l'enfance pour un montant de 10 996.50 € HT soit 13 195.80 € TTC avec la société BREIZH BACHES.	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2025_69	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la CCKB dans le suivi de la nouvelle DSP (2025-2031) du centre aquatique du Blavet avec le cabinet JR Bert Consultant pour un montant de 9 200 € HT soit 11 040 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2025_70	Mission d'accompagnement d'optimisation de la gestion budgétaire avec Public Impact Management pour un montant de 17 500 € HT, soit 21 000 € TTC.	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2025_71	Contrat de prestations de rénovation du chapiteau itinérant de 362,50 m ² avec la SATIM pour un montant de 6 945,00 € HT, soit 8 334,00 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_01	Convention d'assistance annuelle permanente sur la durée des contrats d'assurance avec CONSULTASSUR pour un montant annuel de 966,60 € HT, soit 1 159,92 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP

n°acte	Objet	Thématique
2006_02	Avenant avec la SEMBREIZH dans le cadre de Etude de faisabilité / programmation – désignation d’un maître d’œuvre pour la réalisation d’un équipement culturel sur le territoire de la CCKB – Détermination du mode de calcul de la formule d’actualisation	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_03	Acquisition d’un défibrillateur automatique solaire pour la zone de GOPEREN avec ECOSAFE pour un montant de 2 430,65 € HT, soit 2 916,78 € TTC.	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_04	Assurance Responsabilité Civile : Courtier PNAS et risque porté par AREAS Dommages – Montant RC Générale : 5 093,62 € TTC et Montant RC Environnement : 6 197,63 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_05	Assurance Protection Juridique : Courtier PNAS et risque porté par CFDP Assurances pour un montant de 2 331,50 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_06	Aménagement intérieur de l’Office de Tourisme - devis de ADELINE - EL relatif à la fabrication de modules de bureaux et d’étagères pour un montant de 6 678 € HT, soit 8013.60 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_07	Aménagement intérieur de l’Office de Tourisme - devis de CONFIDENCES DE TAPISSIERE relatif à la réfection de 2 fauteuils et à la confection de paires de rideaux occultants non feu pour un montant de 5 030 € HT, TVA non applicable	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_08	Aménagement intérieur de l’Office de Tourisme - devis de Thomas DEBUIGNE relatif à la fabrication d’une tringle à rideaux sur mesure, pour un montant de 800€ HT, soit 960€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_09	Aménagement intérieur de l’Office de Tourisme - devis de l’ébénisterie uLiRossbach relatif à la fabrication d’une table basse, pour un montant de 1900.52€ HT, soit 2280.62€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_10	Aménagement intérieur de l’Office de Tourisme - signer le devis de la menuiserie FALHER relatif à la fabrication d’une banque d’accueil, pour un montant de 5918.07€ HT, soit 7101.68€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_11	Aménagement intérieur de l’Office de Tourisme - devis de KB AGENCEMENT relatif à la fabrication de meubles, pour un montant de 5246.56€ HT, soit 6295.87€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_12	Aménagement intérieur de l’Office de Tourisme - devis de l’atelier KIWANO relatif à la fabrication et pose de carreaux de céramique, pour un montant de 1440.00€ HT, TVA non applicable	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP

n°acte	Objet	Thématique
2026_13	Aménagement intérieur de l'Office de Tourisme - devis de l'entreprise LA CHAISE FRANCAISE relatif à la fourniture de chaises, pour un montant de 1243.20€ HT, soit 1495.87€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_14	Aménagement intérieur de l'Office de Tourisme - devis de l'entreprise PYTHAGORE relatif à la Fabrication d'un plan de travail Ostrea, pour un montant de 323.70€ HT, soit 388.44€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_15	Aménagement intérieur de l'Office de Tourisme - le devis de l'atelier textile RIZOM relatif à la fabrication de lampes, pour un montant de 314€ HT, TVA non applicable	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_16	Aménagement intérieur de l'Office de Tourisme - 3 devis de STUDIO LER relatifs à : - la réalisation d'une carte murale, pour un montant de 1666.67€ HT, soit 2 000€ TTC - la recherche et achat de fauteuils en brocante, pour 266.67€ soit 320€ TTC - la réalisation et la pose de poignées, pour 966.67 € HT soit 1160€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_17	Office de Tourisme - devis de l'association Dynamique Emploi Service relatif au nettoyage des locaux, pour un montant de 33.75€ TTC par semaine, soit 135€ par mois + une adhésion annuelle de 15€.	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_18	Aménagement intérieur de l'Office de Tourisme - devis de GLOAN GLAV relatif à la création et confection de galets décoratifs en aine bretonne, pour un montant de 3 750€ HT, soit 4 500€ TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_19	devis du cabinet ROUX & JANKOWSKI relatif à la vérification du bornage des parcelles ZK510 et ZK511 situées sur le parc d'activités économiques Le Ruellou à Saint-Nicolas-du-Pélem, pour un montant de 1 325,00 € HT, soit 1 590 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_20	devis de la société SAUR relatif à la viabilisation eaux usées de 3 lots des parcs d'activités économiques de Kerjean 3 et Kerjean 4 à Rostrenen, pour un montant de 5 891,51,00 € HT, soit 7 069,81 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_21	devis de la société SAUR relatif à la viabilisation adduction d'eau potable des lots n°1 à 7 du parc d'activités économiques de Kerjean 4 à Rostrenen, pour un montant de 17 792,25 € HT, soit 21 350,69 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_22	devis avec GL SOLUTIONS pour l'acquisition d'un PC portable avec écran 24 pouces pour un montant de 1 552,32 € HT, soit 1 862,78 € TTC	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP
2026_23	devis avec l'ESAT DE GLOMEL pour un montant de 1 845,00 € HT, soit 2 214,00 € TTC.	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP

n°acte	Objet	Thématique
2026_24	devis avec la société COSOLUCE pour un montant de 280,00 € HT, soit 336,00 € TTC.	Commande Publique devis, marchés, Avenants, DSP

La séance est close à 20h10

Monsieur Gérard Munier

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.